

(N° 44.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 MARS 1895.

Proposition de loi simplifiant la procédure devant
les tribunaux, déposée par M. Limpens.

(Voir les nos 22 et 36, session de 1894-1895, du Sénat.)

AMENDEMENT PROPOSÉ PAR M. SAINCTELETTE.

ARTICLE UNIQUE.

Le titre I « De la Conciliation » du Livre II du Code de procédure civile est abrogé.

HENRY SAINCTELETTE.